

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2017

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 26 janvier 2017, à 8 h 30, au 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents : Rémy NORMAND, président (par conférence téléphonique)
Marie France TRUDEL, vice-présidente (par conférence téléphonique)
Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)
Anne CORRIVEAU (par conférence téléphonique)
France HAMEL (par conférence téléphonique)
Laurent PROULX (par conférence téléphonique)
Myriam RÉGNIER (par conférence téléphonique)
Suzanne VERREAULT (par conférence téléphonique)
Patrick VOYER (par conférence téléphonique)

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 17-7

Sur proposition de M^{me} France Hamel, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Dossier soumis au conseil d'administration

DSA-2017-001 Adoption du règlement n° 338 concernant l'acquisition et la préparation de terrains pour le développement des services

CONSIDÉRANT que le programme triennal d'immobilisations 2017, 2018 et 2019 prévoit des investissements de 89,2 M\$ sur 3 ans pour le développement des services;

CONSIDÉRANT que le RTC veut acquérir et procéder à la préparation de terrains pour l'aménagement de terminus, de parc-o-bus et de pôles d'échanges (les « Projets ») dans différents secteurs de la ville, notamment dans les arrondissements de Beauport, de Charlesbourg, de La Cité-Limoilou, de La Haute-Saint-Charles et des Rivières, et ce, dans le but de soutenir le développement des services;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour le RTC de pouvoir réagir rapidement lorsque les opportunités se présentent;

CONSIDÉRANT que les sommes requises, pour les Projets, sont toutes incluses au programme triennal des immobilisations 2017, 2018, 2019;

Résolution 17-8

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Suzanne Verreault, il est résolu d'adopter le règlement n° 338 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 13 745 900 \$ concernant l'acquisition et la préparation de terrains pour le développement des services, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DSA-2017-001 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les sommes requises pour le financement des emprunts étant prévues au budget 2017 et intégrées au service de la dette des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

DP-2017-001 Adoption du règlement n° 339 concernant la mise en place d'un système d'aide à la répartition (SAR)

CONSIDÉRANT que le programme triennal des immobilisations 2017, 2018, 2019 prévoit des investissements de 22 M\$ sur 3 ans pour l'amélioration de la performance;

CONSIDÉRANT que le processus d'affectation du travail des quelque 950 chauffeurs est désuet;

CONSIDÉRANT l'écosystème technologique en place au RTC et ses interrelations;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réaliser la mise en place d'un système d'aide à la réparation (SAR), tel que plus amplement décrit en annexe (le « Projet »);

CONSIDÉRANT que les sommes requises, pour le Projet, sont incluses au programme triennal des immobilisations 2017, 2018, 2019;

Résolution 17-9

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu d'adopter le règlement n° 339 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 2 100 000 \$ concernant la mise en place d'un système d'aide à la répartition (SAR), le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DP-2017-001 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les sommes requises pour le financement des emprunts étant prévues au budget 2017 et intégrées au service de la dette des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

3. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 8 h 55.

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale